

 <p>CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du 12 mars 2024</p> <p><i>Saint-Arnoult en Yvelines</i></p> <p><u>Date de la convocation : 5 mars 2024</u></p> <p><u>Date de publication : 15 mars 2024</u></p>	<p><u>DÉLIBÉRATION</u> <u>2024/02</u></p>
	<p><u>Département</u> <u>des YVELINES</u></p> <p><u>Arrondissement</u> <u>de RAMBOUILLET</u></p> <p><u>Canton</u> <u>de RAMBOUILLET</u></p> <p><u>Commune de</u> <u>SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</u></p>

DÉLIBÉRATION N° DCM 2024/02

OBJET : AFFAIRES GENERALES – Don d'un véhicule par le Département des Yvelines – Citroën C3 immatriculé EZ-131-WN

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (21) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Didier TRONEL ; M. Michel JOLLY ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Chantal WENDLINGER ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK ; M. Zinaha RANDRIANARIVO ; M. Christophe TIERFOIN ; Mme Laure JOUFFROY ; M. Claude COTTIN ; M. Julien LEVILLAIN ; M. Paul THIBAUD ; M. Jean-Louis BARAUT ; Mme Véronique ERAPA (arrivée à 20h11) ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ; Mme Brigitte ALEXANDRE ;

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (5) :

Mme Clémence CHICHEPORTICHE a donné pouvoir à Mme Julie SEYWERT
M. Daniel UCÉDA a donné pouvoir à Mme Joëlle JÉGAT
M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER
M. Alexis POURKARTE a donné pouvoir à M. Didier TRONEL
Mme Stéphanie BAGUET a donné pouvoir à M. Jean-Louis BARAUT

ÉTAIENT ABSENTS (3) :

M. Joseph DEROFF ; M. Sylvain GUIGNARD ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal WENDLINGER

Le Département des Yvelines est engagé dans une démarche d'optimisation de sa flotte automobile. Il conduit dans cette optique une politique de valorisation des véhicules thermiques qui ne sont plus utilisés par ses services et présentent un intérêt de réemploi.

Depuis 2020, le Département propose aux Communes de déposer leur candidature pour le don de véhicule

La Commune a manifesté son intérêt début 2023 pour doter notre service de Police Municipale d'un 2^{ème} véhicule qui permettrait, notamment, davantage de souplesse dans les missions et l'ilotage quotidiens.

Le Département a répondu favorablement et propose le don d'une Citroën C3 au 20 mars 2024.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir en délibérer.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la campagne 2024 du Département concernant le don de véhicules,

CONSIDÉRANT l'intérêt porté par le service de Police Municipale pour se doter d'un véhicule supplémentaire,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire, rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à la majorité, par :

- **20 voix POUR**
- **6 ABSTENTIONS** : M. Paul THIBAUD, M. Jean-Louis BARAUT, Mme Véronique ERAPA, M. Pierre-Jean AUBERTIN, Mme Brigitte POINCELIN, Mme Brigitte ALEXANDRE,

ACCEPTE le don du Département, d'un véhicule Citroën type C3 immatriculé EZ-131-WN,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de don,

PRÉCISE que le don et la date d'enlèvement sont prévus le 20 mars 2024,

CONFIRME que le présent véhicule sera assuré le jour du retrait,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit

Le Secrétaire de séance

Chantal WENDLINGER



Le Maire,

Joëlle JÉGAT

